



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

N°6

Conseillers en exercice : 53
Présents : 39
Représentés : 11
Absents : 3

Ayant voté pour : 37
Ayant voté contre : 13
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : CESSIION PAR LA VILLE DE COLOMBES
DES PARCELLES SISES 29 AVENUE DE
STALINGRAD ET 72 ET 74 RUE DES SAZIÈRES À
COLOMBES, CADASTRÉES SECTION P N°143, 153
ET 125, D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 1.410 M²,
AU PROMOTEUR REI HABITAT

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Boucle Nord de Seine approuvé le 26 juin 2025,

Vu l'avis du service France Domaine du 28 janvier 2026,

Vu l'échange de courriers entre la ville de Colombes et le promoteur REI HABITAT,

Vu le budget,

Considérant que la ville de Colombes est propriétaire des parcelles suivantes, libres de toute occupation ou location :

- P n°143 sise 29 avenue de Stalingrad à Colombes, d'une superficie de 460 m², à usage de terrain nu,
- P n°153 sise 72 rue des Sazières à Colombes, d'une superficie de 793 m², à usage de terrain nu,
- P n°125 sise 74 rue des Sazières à Colombes, d'une superficie de 157 m², correspondant à une maison d'une surface utile déclarée de 83,60 m².

Considérant que le promoteur « REI HABITAT » a manifesté son intérêt pour l'acquisition des parcelles susmentionnées, en vue de la construction de 2 immeubles à usage d'habitation, d'une surface de plancher totale de 2.720 m², comprenant :

- 38 logements en accession, d'une surface de plancher de 2.070 m²,
- 16 logements sociaux d'une surface de plancher de 650 m²,
- 33 places de stationnement au sous-sol.

Considérant qu'un accord est intervenu entre la ville de Colombes et le promoteur REI HABITAT, pour un montant total de 2.920.000 € HT (deux millions neuf cent vingt mille euros),

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 092-219200250-20260219-DLB_6_1_1_1-DE



Article 1^{er} : Autorise la cession au promoteur REI HABITAT, ou toute personne morale substituée dont elle serait associée majoritaire, des parcelles sises 29 avenue de Stalingrad et 72 et 74 rue des Sazières à Colombes, cadastrées section P n°143, 153 et 125, d'une superficie totale de 1.410 m², au prix de 2.920.000 € HT (deux millions neuf cent vingt mille euros).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Article 3 : Autorise le promoteur REI HABITAT, ou toute personne morale substituée dont elle serait associée majoritaire, à déposer un permis de construire ou toute autre autorisation d'urbanisme sur la parcelle précitée en vue de la réalisation du projet présenté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le
Identifiant de l'acte :



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.